

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022 à 19 H 45

Date de la convocation : 9/12/2022
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 6
en absence excusée avec pouvoir : 2
en absence excusée : 0
votants : 8

Le mercredi 14 décembre 2022 à 19 h 45, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etaient excusés : PAILLARD Gérald, POINSOT Armand.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Places columbarium
- Indemnité de gardiennage de l'église
- Décision modificative n°4
- Questions diverses

I – Places columbarium :

Le columbarium comporte dix cases funéraires. Cinq sont déjà occupées et la question d'un agrandissement se pose.

- Le Conseil municipal confirme ce besoin et accompagne Mme le maire dans la demande de devis et la recherche d'éventuelles subventions.

II – Indemnité de gardiennage de l'église :

Mme Nicole WERLE s'occupe du gardiennage de l'église et reçoit une indemnité plafonnée à 430 €/an.

- Le Conseil municipal est d'accord pour la reconduction de cette indemnité.

III – Décision modificative n°4 :

La titularisation de notre secrétaire de mairie en juillet dernier entraînait la prise d'une assurance obligatoire permettant le remboursement de son salaire à la commune en cas d'absence. La souscription à cette assurance, d'un montant de 650 €/an a été omise. Une écriture comptable doit être effectuée.

- Le Conseil municipal est d'accord pour cette écriture comptable.

IV – Question diverses :

A la suite du décès de M. VIGNEAU, propriétaire d'une maison menaçant ruine route de Neuilly, sa fille, ayant-droit, s'est rendue sur place pour faire un état des lieux en vue d'une vente ou d'une récupération éventuelle de matériaux. Elle était accompagnée d'un artisan et de Mme le maire.

Une marchande ambulante en épicerie et produits locaux s'était présentée en mairie pour faire une halte hebdomadaire à Maligny dans ses tournées en 2023, avec la possibilité de lui passer des commandes. Elle vient malheureusement de décliner sa proposition.

Le repas des Anciens aura lieu le samedi 14 janvier 2023 à midi. Le traiteur Notre Dame de St Euphrone a été retenu. Le repas sera suivi des vœux du maire et de la galette des rois, auxquels seront conviés tous les villageois.

Notre cantonnier est en arrêt maladie jusqu'à fin février. Un contrat de remplacement de 2 h par semaine est envisagé pendant cette période pour parer au plus urgent. Un candidat va être contacté par Mme le maire.

Prochain conseil municipal prévu lundi 9 janvier 2023 à 18 h.

Clôture de séance à 20 h 30.